REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-288

OBJET : Arrêté portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public, 1 rue de la Gare, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp. GBD)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Considérant la demande en date du 30 octobre 2026 présentée par **l'entreprise Grente Bennes Déchets (14980, ROTS)**, d'installer une benne à déchets, 1 rue de la Gare, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, mercredi 04 novembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 – L'entreprise **GBD** est autorisée à occuper temporairement le domaine routier communale.

Article 2 – L'entreprise **GBD** est chargée de la signalisation règlementaire.

Article 3 – L'entreprise **GBD** doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens, maintenir une utilisation sécurisée du trottoir pour les piétons.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'entreprise **GBD**,
- Le réseau de bus NOMAD,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voire de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 02 novembre 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
P/O le 1er adjoint, Mme Martine Jouin